

APPEL À PROJETS CONTRAT DE VILLE DE *Mamoudzou*

2026

Cet appel à projets concerne toute demande de subvention pour l'année 2026, au titre de la programmation du contrat de ville de Mamoudzou.

Les porteurs de projets devront se conformer à la présente note de cadrage pour être éligibles à l'obtention de financements.

La demande de subvention se fera obligatoirement sur la plateforme Dauphin et le Cerfa généré devra être transmis

Au plus tard :

**Le lundi 13 avril 2026 à midi
(heure de Mayotte) à l'adresse mail suivante :**

subvention.politiquedela-ville@mamoudzou.yt

PRÉAMBULE

La politique de la ville est une politique publique visant à réduire les inégalités de développement au sein des territoires urbains. Elle est conduite à l'échelon local conjointement par l'État et la collectivité.

Il s'agit d'une politique publique additionnelle, dotée de moyens et dispositifs spécifiques, dont l'objet est de soutenir des projets qui complètent la mobilisation des dispositifs de droit commun

UN CADRE JURIDIQUE RENFORCÉ POUR MAYOTTE

La loi n° 2025-797 du 11 août 2025 de programmation pour la refondation de Mayotte prévoit, en son article 40 : « Par dérogation à l'article 5 de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine et jusqu'au 1er janvier 2030, chaque commune de Mayotte est considérée comme un Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville (QPV) ».

Cette disposition est précisée et complétée par le décret n° 2025-1435 du 30 décembre 2025, modifiant le décret n° 2024-1212 du 27 décembre 2024 relatif à la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les collectivités régies par l'article 73 de la Constitution, à Saint-Martin et en Polynésie française.

Ce décret acte ainsi le passage de l'ensemble des 17 communes de Mayotte en quartier prioritaire de la politique de la ville, avec pour objectif de faciliter le rétablissement et l'amélioration des conditions de vie des habitants de l'archipel, en permettant à l'ensemble du territoire mahorais de bénéficier pleinement des outils de la politique de la ville, en complément des politiques de droit commun menées par l'État, les collectivités territoriales et les partenaires.

LA COMMUNE DE MAMOUDZOU, TERRITOIRE PRIORITAIRE À PART ENTIÈRE

Dans ce cadre, la commune de Mamoudzou (71 382 habitants – Recensement de la Population 2017) est reconnue comme constituant un QPV à part entière.

► Mamoudzou (QN97661C)

Son périmètre communal est ainsi éligible aux interventions relevant de la politique de la ville et à la contractualisation du contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 ».

Antérieurement, le décret n° 2024-1212 du 27 décembre 2024 avait fixé à six (6) le nombre de QPV sur la commune de Mamoudzou :

- Kawéni (QN97623M)
- Mtsapéré, Cavani et Mgombani (QN97624M)
- Vahibé (QN97641N)
- Tsoundzou 1 (QN97645N)
- Tsoundzou 2 (QN97646N)
- Passamainty (QN97650N)

Conformément au nouveau cadre juridique instauré par la loi du 11 août 2025, c'est désormais l'ensemble du périmètre communal qui constitue le périmètre opérationnel de la politique de la ville.

UN NOUVEAU CADRE D'ACTION RÉNOVÉ

Le contrat de ville de Mamoudzou est arrivé à échéance le 31 décembre 2025. Afin d'assurer la continuité de la politique de la ville sur le territoire communal et de garantir une intervention sans interruption au bénéfice des habitants, l'ensemble des parties prenantes a signé un accord-cadre de préfiguration du futur contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 », couvrant la période du 1er janvier au 31 mars 2026, dans l'attente de la signature définitive du nouveau contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 » au plus tard le 31 mars 2026.

Le contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 » s'inscrit dans la continuité de la précédente contractualisation tout en marquant une ambition renouvelée. Fondé sur les enjeux majeurs identifiés par les habitants eux-mêmes, il s'intègre dans une politique de cohésion urbaine et de solidarité nationale en faveur des territoires concentrant de fortes populations défavorisées. Son objectif central est de transformer durablement les conditions de vie des habitants de la commune de Mamoudzou.

QUARTIER PRIORITAIRE - PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION : ARTICLE 40 DE LA LOI DE PROGRAMMATION POUR LA REFONDATION DE MAYOTTE

Les projets déposés doivent être réalisés au bénéfice des habitants de la commune de Mamoudzou



ENJEUX MAJEURS

Le présent appel à projets a pour objectif de soutenir les initiatives répondant aux enjeux suivants :



La lutte contre l'insalubrité, l'habitat indigne et l'exclusion urbaine



L'intégration et la réussite éducative



La lutte contre la délinquance

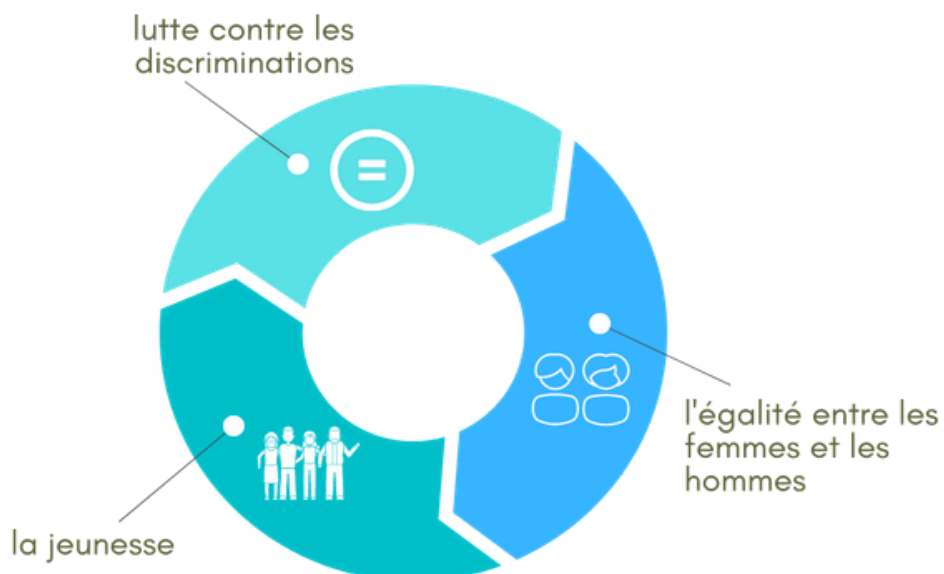


La coordination des structures d'accompagnement à l'emploi



Le soutien des personnes en situation de handicap

ENJEUX TRANSVERSAUX



MOBILISATION DES CRÉDITS SPÉCIFIQUES ET DES CRÉDITS DE DROIT COMMUN

Un projet subventionné dans le cadre de la politique de la ville doit, par principe, être co-financé, soit par le porteur de projet lui-même, soit par d'autres financeurs, qu'ils soient **publics ou privés**.

En répondant à cet appel à projets, **le porteur de projet sollicite les crédits spécifiques attribués au contrat de ville "Engagements Quartiers 2030" de Mamoudzou, dans la limite de 80% du coût total de l'action**, et uniquement pour les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Avant de soumettre une demande de subvention, les porteurs de projets sont donc invités à s'assurer de la possibilité de cofinancer leur projet par d'autres financeurs, tels que le **Conseil Départemental, l'ARS, la CSSM, la DAC, la DRAJES, la DEETS, la Ville de Mamoudzou**, ou tout autre acteur public ou privé, dans le cadre de leurs politiques publiques de droit commun

FONDS DE PARTICIPATION AUX HABITANTS






Le **Fonds de Participation des Habitants (FPH)** permet de financer des micro-projets d'un montant maximum de **2 000 €**, portés par des habitants ou des associations locales. Les porteurs de projets doivent soumettre leur dossier de manière simplifiée à un **comité d'attribution**, chargé d'examiner les propositions. Une fois le projet validé, l'association ou la collectivité gestionnaire du fonds prendra en charge les dépenses liées à l'initiative.

Il est important de souligner que le FPH ne peut pas être utilisé pour financer le fonctionnement des conseils citoyens. Il est destiné à soutenir exclusivement les projets directement portés par les habitants.

La mise en place d'un FPH doit être discutée avec **la chargée de mission Politique de la Ville** de la commune et le ou la **Délégué(e) du Préfet**.



CRITÈRES D'ELIGIBILITÉ ET DE RECEVABILITÉ DES DOSSIERS

Public cible	Le projet doit bénéficier aux habitants de la commune de Mamoudzou
A qui est destiné cet appel à projets	<p>Cet appel à projets est ouvert aux :</p> <ul style="list-style-type: none"> Associations régies par la loi 1901 (déclarées en préfecture) ; prioritairement les associations implantées localement. Établissements publics ; Organismes à but non lucratif ; Collectivités territoriales ; Conseils citoyens des quartiers de Kawéni, Cavani et M'Gombani structurés en association
Enjeux majeurs et transversaux	<p>Les projets doivent répondre à un ou plusieurs enjeux majeurs (cités ci-dessous et p4) ou transversaux (cités p4)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li style="margin-bottom: 10px;">  La lutte contre l'insalubrité, l'habitat indigne et l'exclusion urbaine <li style="margin-bottom: 10px;">  L'intégration et la réussite éducative <li style="margin-bottom: 10px;">  La lutte contre la délinquance <li style="margin-bottom: 10px;">  La coordination des structures d'accompagnement à l'emploi <li style="margin-bottom: 10px;">  Le soutien des personnes en situation de handicap
Critères de recevabilité des projets	<ul style="list-style-type: none"> Complémentarité avec les crédits de droit commun : Les crédits spécifiques de la politique de la ville viennent compléter les financements de droit commun pour faciliter la mise en œuvre d'actions ciblées au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires. Objectif des crédits spécifiques : Ces crédits spécifiques sont avant tout destinés au financement de projets. Cependant, les petites associations peuvent être financés en fonctionnement. Exception pour les petits investissements : Ils peuvent, de manière exceptionnelle, financer des petits investissements qui ne sont pas couverts par la Dotation politique de la ville. Montant minimal de la subvention : Les demandes de subvention doivent être d'un montant minimal de 2 000 €, afin d'encourager les porteurs de projets à concevoir des actions structurantes. Ils sont également incités à envisager la mutualisation de leurs projets avec d'autres acteurs travaillant sur des thématiques similaires. Conditions de financement : Aucun projet ne peut être financé intégralement par les crédits spécifiques de la politique de la ville. Les budgets présentés doivent être sincères, réalistes et équilibrés, avec une distinction claire entre les charges et les produits, tout en étant en adéquation avec le budget prévisionnel de la structure. De plus, pour être recevables, les demandes de subvention doivent être complètes, c'est-à-dire comporter toutes les informations et pièces justificatives requises.

<p>Critères d'éligibilité des projets</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pertinence face aux enjeux locaux : Le projet doit répondre aux problématiques et besoins prioritaires identifiés au niveau local. • Innovation ou expérimentation : Le projet doit proposer des approches novatrices ou expérimentales, apportant des solutions nouvelles adaptées aux défis rencontrés. • Renforcement du partenariat : Le projet doit favoriser la collaboration avec divers acteurs locaux, contribuant ainsi à la synergie entre les partenaires impliqués. • Clarté de la mise en œuvre : Le projet doit présenter une mise en œuvre clairement structurée, avec des objectifs et des moyens bien définis pour garantir son bon déroulement. • Mesurabilité des résultats : Des indicateurs d'évaluation précis doivent être définis pour mesurer l'impact du projet sur les bénéficiaires et évaluer ses résultats. (Cf : indicateurs préconisés au regard de la nature des projets disponibles à la fin du présent appel à projets)
<p>Convention Pluriannuelle d'Objectifs</p>	<p>La Convention Pluriannuelle d'Objectifs (CPO) permet de financer un projet sur une durée maximale de trois ans, en favorisant les projets multi-financeurs. Les financements pour les années n+1 et n+2 sont prévisionnels. Cette possibilité est ouverte aussi bien aux financements de l'État qu'à ceux de la Ville de Mamoudzou.</p> <p>Pour être éligible à la CPO, la structure porteuse du projet doit remplir plusieurs conditions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le projet doit s'inscrire dans la durée et avoir déjà démontré son efficacité. Les nouveaux projets ne sont pas éligibles. • La structure doit être reconnue pour la qualité de ses interventions. • Sa situation financière doit être satisfaisante. <p>Ce dispositif vise à soutenir des projets solides afin de garantir la pérennité et l'impact des actions financées.</p> <p>Toute demande de CPO doit être anticipée et concertée avec la chargée de mission Politique de la Ville et le/la délégué(e) du Préfet.</p>
<p>Procédure de dépôts des demandes de subvention</p>	<p>Les demandes de subvention doivent obligatoirement être effectuées sur la plateforme DAUPHIN accessible ici : Plateforme Dauphin</p> <p>Pour vous accompagner dans l'utilisation de la plateforme, un guide détaillé est disponible ici : Consulter le guide d'utilisation</p> <p>Une fois la saisie terminée sur la plateforme, le récapitulatif PDF des informations renseignées devra impérativement être transmis par voie électronique à l'adresse suivante :</p> <p style="text-align: center;">subvention.politiquedela-ville@mamoudzou.yt</p>
<p>Evaluation bilan</p>	<p>Dans le cas de la reconduction d'une action, il est impératif de joindre le bilan intermédiaire ou final de l'année 2025.</p> <p>Attention : la date limite pour saisir le bilan 2025 sur la plateforme DAUPHIN est fixée au 30 juin 2026.</p> <p>Vous pouvez procéder à la saisie en vous rendant sur le site suivant : https://usager-dauphin.cget.gouv.fr/.</p>
<p>Date limite</p>	<p>La date limite de dépôt des demandes de subvention est fixée au : lundi 13 avril 2026 à midi.</p> <p>Passé ce délai aucun dossier ne sera instruit.</p>

CALENDRIER DE L'APPEL À PROJETS



10 mars 2026
Lancement de
l'appel à projets

13 avril 2026
Date limite de
dépôt des demandes
de subvention

Fin avril/début mai 2026
Comité technique
d'instruction de la
programmation

CONTACT POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLÉMENTAIRE

Afin de vous accompagner dans vos démarches, l'équipe de la **Direction Politique de la Ville et Cohésion Sociale** de Mamoudzou se tient à votre disposition de 7h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h00 du lundi au vendredi.

 f.sidi@mamoudzou.yt et h.anlimou@mamoudzou.yt

ANNEXE 1 : PISTES D'ACTION EN REPONSE AUX ENJEUX PRIORITAIRES

1. L'INTEGRATION ET LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE (SPORT, CULTURE, LUTTE CONTRE LE DECROCHAGE SCOLAIRE ETC.)


SOUS-ENJEUX

● échelle communale ● échelle intercommunale

Une mobilisation des acteurs éducatifs, sportifs et culturels qui se heurte à un manque d'infrastructures adaptées. Celles existantes pâtissent d'un défaut d'entretien technique ce qui freine le développement des animations et actions de proximité	●	●
Des classes surchargées avec des effectifs grandissant combinés à un « turn over » des enseignants important ne favorisent pas l'apprentissage et la continuité des projets éducatifs malgré la mise en place de nombreux dispositifs pour favoriser la réussite éducative des enfants et des adolescents	●	●
L'accompagnement d'un enfant et d'un jeune dans sa progression vers l'autonomie et son futur projet de vie ne peut être conçu qu'avec l'implication continue des parents et familles qui restent leurs premiers référents. La reconnaissance de la capacité d'agir des familles ainsi que la prise en compte de leurs attentes et difficultés sont des facteurs importants de la réussite	●	●
Un projet de territoire : document cadre pluriannuel concerté visant à identifier des orientations stratégiques, et en les priorisant, permettrait de donner plus de sens en faveur du développement du territoire sur ces champs d'intervention : coordination des acteurs etc	●	
Le manque de professionnels formés, engagés dans la durée et encadrés vient renforcer le besoin de coordination des acteurs locaux		●
La participation directe et active des habitants est un enjeu fort pour la création et la réalisation de projets ou d'actions visant à améliorer la vie du quartier	●	●
La volonté forte des institutions d'encadrer les initiatives est perçue par les acteurs comme une ingérence dans la mise en œuvre des actions	●	
L'éducation artistique et culturelle et l'accès au numérique sont à développer et à généraliser comme étant d'autres leviers de la réussite éducative	●	●

PRÉCONISATIONS D' ACTIONS

Court terme

 échelle communale

 échelle intercommunale

<p>Implication des familles</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutenir la fonction parentale pour renforcer la part des parents dans l'éducation de leurs enfants et notamment, dans le suivi de leur scolarité <ul style="list-style-type: none"> ◦ Renforcement des actions liées à la parentalité et notamment, les formations pour lutter contre l'illettrisme et l'analphabétisme ◦ Meilleure coordination entre les acteurs et notamment, le corps enseignant, les services de la collectivité et la police municipale ◦ Mise en place de cafés parents dans tous les villages (sensibiliser sur les usages de faux ; les branchements sauvages ; les zones d'hébergement d'aléa etc.) » ◦ Création d'une cellule de veille dédiée au renforcement de l'accompagnement parental à travers la multiplication des dispositifs sociaux (CLS – Contrat Local de Santé, CCAS - Centre Communal d'Action Sociale, CSSM – Caisse de Sécurité Sociale de Mayotte) 		
<p>Vers une vraie culture de la réussite éducative</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer les actions liées à l'accompagnement scolaire et l'aide aux devoirs (espaces d'études pour accompagner et aider les enfants après les cours) • Encourager la réussite éducative en récompensant les lauréats • Renforcer les actions de lutte contre l'illettrisme des jeunes • Soutenir les projets qui offrent aux jeunes les moyens de devenir des citoyens acteurs et responsables qui sauront prendre en charge les grands enjeux de citoyenneté et de vivre ensemble 		
<p>Amélioration de l'accès à la mobilité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer les solutions de mobilité pour les habitants et plus particulièrement pour les jeunes 		
<p>Coordination, accompagnement des acteurs locaux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Coordonner les actions socioéducatives, culturelles et sportives à travers un projet de territoire pour garantir l'articulation entre politiques locales et politique de la ville, pour avoir une vision d'ensemble des sujets traités et des territoires d'intervention, et surtout pour monter des projets en partenariat avec d'autres acteurs • Accompagner les acteurs locaux vers l'accès aux dispositifs de droit commun existants pour favoriser la pérennisation des projets • Créer une fédération des associations culturelles, sportives et éducatives locales dans l'objectif d'œuvrer dans un but associatif commun. • Sensibiliser les acteurs à l'évaluation comme outil au service de l'efficacité des actions • Favoriser l'appropriation des politiques de maîtrise de la natalité • Améliorer le repérage des jeunes de seize ans et plus ayant décrochés de la formation initiale et organiser l'échange d'informations avec les acteurs de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes 		
<p>Participation des habitants</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des fédérations citoyennes ou comités citoyens (dans tous les villages) pour faciliter la mobilisation et la concertation citoyenne dans différents domaines : culturels, sportifs, environnementaux, socio-éducatifs 		
<p>Formation des acteurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Multiplier les plans de formation pour les éducateurs, intervenants sociaux, médiateurs scolaires et éducatifs etc. • Former davantage les bénévoles associatifs pour sécuriser l'environnement, notamment juridique, dans lequel évoluent l'association et ses bénévoles chargés de l'animer et de la diriger 		
<p>Accès aux nouvelles technologies</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faciliter l'accès aux nouvelles technologies d'information et de communication • Soutenir le développement numérique avec des équipes pédagogiques et éducatives dédiées, et favoriser l'inclusion numérique avec le jeu 		

PRÉCONISATIONS D' ACTIONS

Court terme

● échelle communale ● échelle intercommunale

<ul style="list-style-type: none"> • Aménagements des équipements de proximité • Initier une démarche de redynamisation des MPT (Maisons Pour Tous) avec la consolidation d'équipes pédagogiques et éducatives pour un fonctionnement pérenne • Favoriser l'accès à la pratique des activités physiques et sportives (APS) : facteur d'épanouissement individuel et de cohésion sociale • Aménagements des stades existants : <ul style="list-style-type: none"> ◦ stade de Baobab, - stade de Kawéni ◦ terrain de football d'Iloni et Tsararano ◦ finalisation de la construction du stade de Tsoundzou ◦ réaménagement de la plage pour offrir des activités nautiques de meilleure qualité 		
<p>Développement des initiatives</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer le soutien aux pratiques culturelles, sportives et citoyennes pour tous • Programme de développement sportif permettant aux équipes sportives des communes de rivaliser avec leurs homologues de l'Océan Indien • Labellisation de la CADEMA en tant que collectivité sportive • Développement du football féminin à partir de U15 • Généralisation des activités de sport santé et loisirs • Adaptation des prix pour l'accès à la culture des jeunes • Dispositifs dédiés à l'excellence sportive 		

Long terme

<p>Construire de nouveaux équipements</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etablissements scolaires de la maternelle au lycée au regard des effectifs grandissants • Équipements sportifs répondant aux normes olympiques par village et par discipline • Stades aux normes olympiques • Salles de spectacle et/ salles ou parcs d'exposition/ palais des congrès • Plus de bibliothèques et/ou plus de médiathèques • Plus de salles de cinéma => loisirs, cultures » Maisons du numérique 		
<p>Créer un projet ambitieux pour la réussite éducative</p> <ul style="list-style-type: none"> • Préfiguration d'autres PRE (Programmes de Réussite Éducative) en vue d'une labellisation • Renforcement des actions sur l'éducation artistique, culturelle et sportive • Création d'un studio et d'un label de musique • Accompagnement à la poursuite des études supérieures pour augmenter le nombre de diplômés de niveau I et II • Diversification des débouchés pour les détenteurs de certifications, brevets, formation qualifiante et ou de préqualification ou diplôme 		
<p>Coordonner les acteurs, dynamiser les services</p> <ul style="list-style-type: none"> • Redynamisation des services en lien avec les thématiques éducation et culture • Création d'un office intercommunal du sport et de la jeunesse • Développement du sponsoring pour les associations sportives • Multiplication des sources de financement pour pérenniser les projets 		
<p>Développer l'accès au numérique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accès gratuit au numérique • Plus d'espaces numériques connectés 		
<p>Valoriser la culture et le patrimoine mahorais</p> <ul style="list-style-type: none"> • Salons culturels • Programme de valorisation du patrimoine, du folklore et des danses traditionnelles 		
<p>Favoriser le désenclavement des quartiers en agissant sur l'ensemble des dimensions de la mobilité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Projets d'infrastructures utiles et performants • Offre complète et accessible des solutions de mobilité (transport collectif régulier, à la demande, individuel, covoiturage, modes doux etc.) • Voies de contournements 		

2. LA LUTTE CONTRE LA DELINQUANCE

SOUS-ENJEUX

● échelle communale ● échelle intercommunale

<p>Le manque d'implication et de mobilisation des partenaires du CLSPD (Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) ne favorise pas le travail partenarial (peu de coopération) qui permet de gagner en efficacité, malgré la mise en place de nombreuses actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcement de la vidéoprotection • Réunions mensuelles de sécurité des CLSPD avec possibilité de les transformer en CISP, suivi hebdomadaire des actions de terrain • Mise en place d'actions en lien avec les associations des Villages (parents-relais) • Accompagnement du dispositif éducateur de rue • Mobilisation des réseaux d'associations communautaires (Comores/Madagascar) • Actions de soutien à la parentalité organisées dans les quartiers • Partenariat et signature de conventions entre la CADEMA (Communauté d'Agglomération Dembeni-Mamoudzou) et le commissariat de Mamoudzou (Centres de Loisirs Jeunes) • Actions de médiation par la CADEMA et ses partenaires : médiateurs Ville, ASVP, groupes de médiation citoyenne, initiatives citoyennes (Gilets jaunes), dispositif voisins vigilants • Programme d'intervention dans les collèges pour la sensibilisation et la lutte contre les violences ; contre le harcèlement scolaire (Médiateurs de proximité ; transporteurs scolaires) • Dispositifs de sécurisation des abords des établissements scolaires • Soutien aux actions des associations relevant de la prévention des incivilités • Mise en place de convention pour les TIC (Travaux d'intérêt Général) avec les services du SPIP (Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation) • Poursuite des actions conclues dans le cadre des assises de la sécurité et de la citoyenneté • Déploiement des groupes de partenariat opérationnel. 		
<p>Des forces de police et de gendarmerie présentes mais en trop faible effectif au regard des problématiques et de l'enjeu sur les territoires</p>		
<p>L'existence de zones de non droit ne favorise pas l'efficacité de la lutte contre la délinquance</p>		
<p>A Mamoudzou, le niveau de coopération des services est très important d'où la nécessité d'instaurer une vraie coopération intercommunale sur cette question</p>		
<p>Des équipes de prévention peu « formées et encadrées » et qui sont elles-mêmes en situation de précarité</p>		
<p>Une coordination des acteurs engagés sur cette thématique est essentielle pour favoriser l'efficacité des interventions à travers une approche décloisonnée. Coordination qui peut vite atteindre ses limites si elle ne s'inscrit pas dans une démarche pluriannuelle</p>		
<p>Le renforcement du soutien aux initiatives associatives est nécessaire pour le développement des réponses à apporter dans les territoires et par là même l'amélioration durable de la sécurité et de la tranquillité publiques au plus proche de tous les domaines de la vie quotidienne</p>		
<p>La mobilisation des habitants n'est pas encore inscrite comme une priorité sur ce champ alors qu'elle constitue un levier pour la prévention en direction de la jeunesse</p>		

PRÉCONISATIONS D' ACTIONS

Court terme

● échelle communale ● échelle intercommunale

Repositionner les CLSPD et/ou CISPD comme instance clé de pilotage général de la politique locale de sécurité et de prévention de la délinquance	●	●
Mettre en place une stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance basée sur un diagnostic territorial partagé avec un programme pluriannuel d'actions	●	●
Créer un CISPD (Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance) pour une approche intercommunale de la sécurité et de la prévention de la délinquance		●
Recruter un coordonnateur CLSPD ou CISPD expérimenté pour garantir un fonctionnement pérenne de l'instance de pilotage : organisation, animation, suivi, évaluation	●	●
Mutualiser les moyens et renforcer les échanges et le partage d'informations avec l'ensemble des partenaires (services municipaux, police nationale, Justice, Éducation nationale, acteurs locaux etc.)		●
Amplifier la coordination entre la police nationale et la police municipale	●	●
Renforcer le système de vidéoprotection		●
Mettre en place une équipe d'intervention rapide rattachée à la police municipale	●	●
Coordonner le partenariat local incluant les initiatives citoyennes pour gagner en efficacité		●
Développer les actions de lutte contre la délinquance <ul style="list-style-type: none"> • Structures d'accueil de la petite enfance • Chantiers éducatifs • Chantiers d'insertion (ACI) • Ateliers intergénérationnels, inter villageois • Equipements sportifs et culturels avec des amplitudes horaires plus adaptées • Activités dans les MJC/MPT • Mieux accompagner les associations pour qu'elles puissent répondre au mieux aux projets en direction des jeunes • Cellule d'écoute intra familiale • Sensibilisation pour une identité communale et intercommunale et non villageoise • Dispositif « voisins vigilants » • Maisons de service public de proximité 	●	
Renforcer les équipes de médiation	●	●
Soutenir davantage la prévention spécialisée	●	●
Impliquer la population et la société civile dans la prévention de la délinquance et la production de tranquillité publique <ul style="list-style-type: none"> • Développer les initiatives citoyennes • Associer et consulter davantage la population 		●

PRÉCONISATIONS D' ACTIONS

Long terme

● échelle communale ● échelle intercommunale

Garantir une plus grande fermeté de l'institution judiciaire	●	●
Renforcer la présence des forces de l'ordre <ul style="list-style-type: none"> Former et augmenter les effectifs de la police municipale Mettre en place des antennes de police municipale dans chaque quartier 		●
Professionnaliser et développer les compétences des acteurs <ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'un centre de formation ou formation à l'échelle territoriale pour la formation des travailleurs sociaux : médiateurs, éducateurs de jeunes enfants, éducateurs spécialisés, moniteurs éducateurs, intervenants familiaux, aidants familiaux Former des correspondants dans les quartiers pour servir de référents sécurité Mise en place de dispositifs ponctuels de formation à destination des agents dédiés à la prévention de la délinquance 		●
Lutter contre la pauvreté et l'échec scolaire sources de problématiques urbaines		●
Augmenter les financements pour mieux soutenir les projets		●
Construire des équipements pour pallier au phénomène de rotation scolaire		●
Aménager des espaces de loisirs et sportifs avec un encadrement spécifique		●



3. LA COORDINATION DES STRUCTURES D'ACCOMPAGNEMENT À L'EMPLOI

SOUS-ENJEUX



échelle
communale



échelle
intercommunale

Les opérateurs de l'emploi sont implantés loin des quartiers qui cumulent le plus de difficultés, ce qui ne favorise pas un suivi adapté aux besoins du public repéré		
Une meilleure connaissance des besoins des entreprises auprès des habitants, et la mobilisation des moyens pour préparer ces derniers aux attentes des employeurs potentiels favoriseraient la politique de l'emploi vers ces quartiers		
Les moyens existants doivent être réorientés afin qu'ils bénéficient davantage et de manière plus efficace au public prioritaire avec l'implication des entreprises pour l'emploi (l'offre de dispositifs en direction des jeunes est multiple, elle ne parvient pas suffisamment à toucher ceux qui en ont le plus besoin)		
Le dispositif des emplois francs est à renforcer car il s'agit d'une incitation forte pour les entreprises à recruter les habitants des quartiers prioritaires qui trouveront ainsi la voie de l'insertion professionnelle dans de vrais emplois		
Les autres dispositifs sont à développer en particulier à travers le plan d'investissement compétences qui a pour objectif de renforcer les compétences et améliorer la qualification par la formation des jeunes et des demandeurs d'emploi, pour permettre un retour à l'emploi		
Une collaboration renforcée des opérateurs de l'emploi, avec le collectif d'acteurs, institutionnels et associatifs permettrait de garantir les mêmes opportunités d'insertion, le même accès à l'information, le même accompagnement qu'à l'ensemble de la population		
Le développement de structures de l'économie sociale et solidaire est un levier important pour créer de l'emploi dans plusieurs secteurs : circuits courts, économie circulaire, alimentation etc.		
Les problèmes de mobilité sont variés et constitue un frein majeur à l'insertion		
Les clauses sociales d'insertion au travers des dispositions du Code des Marchés Publics et des projets de rénovation urbaine sont un levier pour l'accès à un emploi durable		
L'auto-entrepreneuriat ou la création d'entreprise se présente comme un des moyens de favoriser l'insertion et l'accès à l'emploi		

PRÉCONISATIONS D'ACTIONS

Court terme

● échelle communale ● échelle intercommunale

<p>Développer et/ou renforcer les initiatives existantes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Plateforme dédiée à l'emploi • Programme de mise en synergie de compétences et secteurs d'activités • Ateliers chantiers d'insertion • Structuration des activités vivrières et de la micro-économie • Foires agricoles et artisanales • Jardins-maraîchers solidaires • Gestion de friches urbaines • Sensibilisation à l'auto-entreprenariat • Parcs agricoles • Journées découverte des métiers et forums pour l'emploi avec la Mission Locale • Mobilisation des contrats aidés au bénéfice des associations des quartiers et des publics les plus éloignés de l'emploi • Ateliers de développement personnel 		
<p>Décentraliser les permanences d'accompagnement à l'emploi vers les quartiers (pôle emploi, mission locale...)</p>	●	
<p>Renforcer l'accès à l'emploi et à la formation professionnelle des habitants, en facilitant, d'une part le recours au droit commun et, d'autre part, en mobilisant davantage des dispositifs spécifiques à l'instar des emplois francs ou encore des crédits d'intervention de la politique de la ville</p>		
<p>Financer des actions visant à développer les compétences des demandeurs d'emploi faiblement qualifiés et des jeunes sans qualification permettant de répondre aux besoins de recrutement des entreprises, notamment pour des métiers en tension</p>		
<p>Outils les acteurs pour mieux répondre aux besoins en compétences et mieux orienter les politiques de formation</p>		
<p>Mettre l'accent dans le cadre de la formation sur l'acquisition des postures professionnelles et des compétences relationnelles attendues par les recruteurs</p>		
<p>Offrir aux demandeurs d'emploi une interface et des services numériques qui répondent à leurs besoins (développement des maisons France services, Bus itinérant/ Solidaire équipé de moyens permettant la recherche d'emploi)</p>		
<p>Coordonner l'action des différents acteurs de l'insertion et de l'emploi pour rendre cohérent et optimiser le parcours d'insertion des personnes en difficulté</p>		
<p>Identifier des structures et/ou des personnes ressources pour informer et repérer des bénéficiaires potentiels des différents dispositifs, contribuer à lever les freins à l'emploi, renforcer l'accompagnement social, etc.</p>	●	
<p>Soutenir l'auto-entreprenariat ou la création d'entreprise pour favoriser l'employabilité des jeunes et des personnes éloignées de l'emploi</p> <ul style="list-style-type: none"> • Création d'entreprises locales spécialisées dans le commerce des produits maraîchers et agricoles, dans les services : espaces vert, garage mécanique (moto/auto) et réparation de matériels électroménager/informatique, dans la production et la vente d'objets d'art 	●	
<p>Mettre en place les clauses d'insertion dans les projets de rénovation urbaine</p>	●	

PRÉCONISATIONS D' ACTIONS

Long terme

● échelle communale ● échelle intercommunale

Généraliser les clauses d'insertion sociale dans tous les marchés publics		
Accompagner les associations de quartier sur le champ de l'aide au retour à l'emploi des personnes rencontrant de multiples difficultés vers le cadre légal de l'insertion par l'activité économique (SIAE – Structures de l'Insertion par l'Activité Economique)		
Développer l'ESS (Economie Sociale et Solidaire) dans les territoires		
Mettre en place des solutions de mobilité adaptées aux personnes en difficulté (transports en commun)		



4. LA LUTTE CONTRE L'INSALUBRITÉ, L'HABITAT INDIGNE ET L'EXCLUSION URBAINE

SOUS-ENJEUX

● échelle communale ● échelle intercommunale

<p>La persistance et l'intensification de poches d'habitat informel non desservies par les réseaux, voire de bidonvilles insalubres, demeurent le problème prioritaire à résoudre malgré la réalisation d'opérations publiques de résorption. Il convient de mettre en place de façon urgente un grand plan de lutte pour éradiquer l'habitat indigne</p>		
<p>La qualité de l'habitat constitue un déterminant important de la santé des occupants. Vivre dans un logement ne garantissant pas les critères minimums d'habitabilité peut en effet comporter de nombreux risques pour la santé et la sécurité des occupants</p>		
<p>La forte concentration de populations précaires dans les quartiers politique de la ville rend d'autant plus importante les opérations de renouvellement urbain (NPNRU – Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain, Action Cœur de ville)</p>		
<p>La mise en œuvre des opérations ville propre et de la GUP (Gestion Urbaine de Proximité, qui permet d'entretenir une qualité et un cadre de vie optimal dans les quartiers bénéficiant de projets de rénovation urbaine) nécessitent un portage politique fort pour tisser des partenariats dans un projet de gestion commun pour les quartiers et les rendre visible auprès de la population</p>		
<p>L'optimisation du système de collecte des déchets est un enjeu fort compte tenu du volume de production des déchets dans les communes et des difficultés d'accès à certaines zones</p>		
<p>La réduction des déchets passe par le renforcement des actions de sensibilisation</p>		



PRÉCONISATIONS D' ACTIONS

Court terme

● échelle communale ● échelle intercommunale

<p>Lutte contre l'habitat indigne et informel :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Disposer d'un plan local de lutte contre l'habitat indigne pour renforcer les actions de résorption de l'habitat indigne et informel • Mener de pair les opérations de destruction de l'habitat indigne et le relogement des habitants • Mobiliser le foncier • Développer des modes d'habiter plus conformes aux modes de vie locaux. Le mode de vie se prête mal aux grands immeubles collectifs • Renforcer la revitalisation des zones urbaines • Renforcer la coordination des acteurs • Intensifier les opérations de renouvellement urbain et de revitalisation des territoires <ul style="list-style-type: none"> ◦ Aménagement des cheminements piétons ◦ Aménagement des accès aux ravines et gestion des cours d'eau ◦ Généralisation des raccordements aux réseaux (eau, électricité et assainissement) ◦ Amélioration de l'accessibilité (routes) pour permettre la collecte des déchets ◦ Embellissement des quartiers ◦ Valorisation des fronts de mers et des plages 		
<p>Insalubrité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Adapter les modes et les fréquences de la collecte • Communiquer sur les gestes de prévention et de tri des déchets auprès des usagers • Développer les filières de recyclage et de valorisation des déchets • Créer une fourrière pour animaux errants (insalubrité sur la voie publique) • Renforcer les actions de sensibilisation à l'environnement • Opérations de nettoyage et ramassage des déchets <ul style="list-style-type: none"> ◦ Valorisation des déchets ◦ Soutien financier des initiatives associatives ◦ Chantiers d'Insertion pour nettoyer et embellir les ravines • Renforcer l'unité de la police de l'eau et de l'environnement (UPEE) qui agit au quotidien pour la préservation de l'environnement de manière générale et plus particulièrement, pour la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques. 		
<p>Contrôle et sanctions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sanctionner les dépôts sauvages de déchets sur la voie publique 		

Long terme

<p>Lutte contre l'habitat indigne et informel</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer l'offre de relogement en adéquation avec la taille des familles • Favoriser l'accession sociale à la propriété • Adapter le parc social au besoin de la population • Consolider les titres fonciers 		
<p>Insalubrité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Créer une brigade nature et environnement à l'échelle intercommunale 		

5. LE SOUTIEN DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

SOUS-ENJEUX

● échelle communale ● échelle intercommunale

Au-delà de l'accessibilité des locaux, les personnes en situation de handicap doivent pouvoir accéder et être accueillies, en toute autonomie et sans discrimination, par les services publics		
Lorsque les acteurs économiques et sociaux à l'emploi, sont bien informés les personnes porteuses de handicap y accèdent plus facilement		
Le nombre important de personnes en situation irrégulière et porteuses de handicap renforce l'isolement, et pose une fois de plus la question de la réponse à leur apporter		
La sensibilisation au handicap contribue à mieux les accompagner (associations, ressources humaines)		
La nécessité de regrouper les acteurs et de clarifier leurs compétences dans le but de mettre en œuvre une politique publique globalisée qui réponde à l'ensemble des besoins et des attentes des personnes handicapées		
Les familles sont souvent obligées de déplacer leurs enfants en métropole faute de places suffisantes dans les établissements médico-sociaux. L'offre se développe mais souffre toujours d'un retard		
Veille au respect des normes liées à la mobilité et à l'accueil des personnes en situation de handicap en partenariat avec le CCAS		
Orientation et information collective sur le handicap avec le CCAS et la MDPH		



PRÉCONISATIONS D' ACTIONS

Court terme

● échelle communale ● échelle intercommunale

Rendre tous les aménagements de la ville (bâtiments publics, voirie, logements) accessibles		
Investir dans des programmes et services spécifiques pour les personnes handicapées		
Adopter une stratégie départementale et un plan d'actions sur le handicap		
Sensibiliser le grand public et lui faire mieux comprendre le handicap		
Favoriser l'insertion scolaire, professionnelle et sociale des personnes handicapées par des actions qui permettent de dépasser les barrières sociales et d'assurer une égalité des chances (culture, sport, tourisme, loisirs, maintien à domicile, etc.)		
Développer les structures d'accueil dédiées <ul style="list-style-type: none"> • Tenue de permanences par des associations qui traitent la question du handicap • Centres de rééducation • Installation d'une antenne de la MDPH à Dombéni 		
Développer une politique de respect de la loi <ul style="list-style-type: none"> • Veille active au respect des lois et normes sur le handicap dans le cadre des projets/opérations liées aux transformations urbaines : habitat/rénovation urbaine/ urbanisme • Accompagner les mises aux normes et l'information • Clauses sociales « handicap » dans les marchés publics 		

Long terme

Développer les initiatives favorisant l'insertion professionnelle et sociale des personnes en situation de handicap		
Renforcer les compétences du CCAS pour la gestion du handicap (accès aux droits, mobilité, accueil, suivi social)		
Appliquer le droit sur le handicap dans le domaine de l'urbanisme		
Construire une maison intercommunale de la santé et du handicap		
Créer une plateforme d'accompagnement pour les aidants		

ANNEXE 2 : INDICATEURS PRÉCONISÉS

NATURE DES PROJETS	OBJECTIFS	CRITERES DE RESULTATS/RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS
Apprentissage du français	Apprentissage de la langue et développement de l'autonomie	Maîtrise de la langue française permettant aux apprenants une meilleure insertion socioprofessionnelle.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de bénéficiaires • Nombre d'heures réalisées • Nombre de sorties extérieures • Nombre d'abandon • Progression
Accès à l'emploi	Insertion professionnelle à travers le développement des compétences	Lever les freins pour l'accès à l'emploi ou à la formation des publics en insertion.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de bénéficiaires • Nombre d'heures réalisées • Nombre d'abandon • Type d'activité • Impact direct de l'activité sur les apprenants • Nombre de sorties positives
Accompagnement social	Favoriser l'insertion sociale et l'accès aux droits	Réduction de la précarité alimentaire et de l'isolement social, Faciliter la création des liens sociaux et favoriser l'accès aux droits des publics cibles.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de bénéficiaires • Nombre d'accompagnements individuels • Nombre d'orientations • Nombre d'actions collectives • Nature de l'accompagnement
Prévention sanitaire des familles	Promouvoir l'information et sensibiliser au principe des bonnes hygiènes de vie	Information et prévention des populations en matière de santé et d'hygiène de vie afin de limiter les risques sanitaires.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de bénéficiaires • Nombre d'actions collectives • Impact direct de l'activité sur les apprenants
Lutte contre la fracture numérique	Développement de l'autonomie à travers l'usage de l'outil informatique	Encourager l'autonomie des apprenants notamment dans le cadre des démarches administratives dématérialisées.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de bénéficiaires • Nombre d'heures réalisées • Nombre d'abandon • Impact direct de l'activité sur les apprenants
Accompagnement scolaire et lutte contre le décrochage	Promouvoir la réussite éducative notamment chez les collégiens	Garantir la réussite scolaire des élèves et réduire le décrochage des collégiens.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de bénéficiaires • Nombre d'heures réalisées • Nombre d'abandon • Progression
Activités périscolaires à vocation éducatives	Favoriser l'accès aux loisirs et à la culture et au sport	Favoriser la réussite éducative à travers l'accès à la culture, aux loisirs afin de développer l'ouverture d'esprit, la discipline et le respect des règles en collectivité.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de bénéficiaires • Nombre d'heures réalisées • Nombre d'abandon • Nombre de sorties, mini séjours, voyages organisés • Nature de l'activité • Effets de l'activité sur les enfants
Actions culturelles des familles	Favoriser l'accès à la culture	Favoriser la réussite éducative à travers l'accès à la culture afin de développer l'ouverture d'esprit	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de bénéficiaires • Nombre d'heures réalisées • Nature de l'activité • Effets de l'activité sur les enfants

NATURE DES PROJETS	OBJECTIFS	CRITERES DE RESULTATS/RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS
Parentalité	Promotion de la santé et informer les jeunes sur les comportements à risques et addictifs	Promouvoir la santé auprès des jeunes pour en limiter notamment les pratiques à risques et addictives.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de bénéficiaires • Nombre d'actions collectives • Effets de l'activité sur les apprenants
Prévention sanitaire des enfants	Promotion de la santé et informer les jeunes sur les comportements à risques et addictives	Promouvoir la santé auprès des jeunes pour en limiter notamment les pratiques à risques et addictives.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de bénéficiaires • Nombre d'actions collectives • Effets de l'activité sur les apprenants
Séjour	Favoriser l'accès aux loisirs et à l'autonomie à travers la mise en place de séjours éducatifs	Rendre autonome les jeunes et les ouvrir à des thématiques nouvelles	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre total de bénéficiaires • Mixité • Nature du séjour • Implication des bénéficiaires dans l'organisation du séjour
Lutte contre les discriminations	Promouvoir l'égalité hommes / femmes	Réduire les comportements sexistes.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de bénéficiaires • Nombre d'actions réalisées
Cadre de vie, GSUP et renouvellement urbain	Amélioration du cadre de vie des habitants au sein du quartier	Impliquer et responsabiliser les habitants dans la vie de leur quartier	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre total de bénéficiaires • Nature de l'activité • Effets sur les bénéficiaires
Développement économique Et emploi	Accompagnement dans la création d'entreprise	Former et accompagner les demandeurs d'emploi et favoriser la création d'entreprise dans les QPV	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre total de bénéficiaires • Mixité • Nature de l'accompagnement • Evolution des situations

